

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Vice-Présidente, le deux mars 2018 pour la tenue d'une séance ordinaire le douze mars 2018 à 18h.

Ordre du jour :

- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/11/2017 ;
- CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL DU 06/02/2018 ;
- ASSURANCE DU PERSONNEL : reconduction du contrat Groupama ;
- COMPTE DE GESTION 2017 ;
- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ;
- AFFECTATION DIU RESULTAT 2017 ;
- BUDGET PRIMITIF 2018 ;
- PERSONNEL :
 - o Compte-rendu de la réunion des agents du 08/02/2018,
 - o Nouveaux plannings au 26/02/2018,
 - o Divers ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à 18h, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Vice-Présidente.

Etaient présents : MM. JOURDAIN, Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Philippe LAFFORT, Mme Michelle LAGARDE, Chantal NADEAU.

Invitée : Mme Hélène TOURNADRE, maire d'Ars.

Absente excusée : Sylvie AUGUIN

1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/11/2017

Aucune observation. Il est procédé à la signature de cette séance.

2. CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL DU 06/02/2018

Le compte-rendu du Conseil d'école a été transmis aux membres du SIVOS par mail avec la convocation à la présente réunion.

Le passage à la semaine de 4 jours implique la refonte des plannings pour la rentrée 2018/2019.

3. ASSURANDE DU PERSONNEL : reconduction du contrat Groupama

La Vice-présidente présente le contrat de l'assurance statutaire GROUPAMA et les conditions modifiées à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Taux de 5.49 % pour les agents CNRACL soit une augmentation de 0.25 % par rapport à 2016

- Taux de 1.13 % pour les agents IRCANTEC sans changement.

Après en avoir délibéré le Comité du SIVOS décide :

- De reconduire le contrat avec les nouvelles conditions à compter du 1^{er} janvier 2018,
- D'autoriser la Vice-présidente à signer les conditions particulières 2018.

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-01

Reçue en Sous-préfecture le

4. QUESTIONS DIVERSES

La Vice-présidente donne les derniers résultats des analyses du Laboratoire départemental à Ars et à Gimeux. Les résultats sont excellents, elle remercie les agents pour leur travail sérieux.

Elle informe également de la demande de Merpins qui a souhaité connaître le coût de personnel en mission pour le SIVOS à l'ALSH. Pour 2017, le solde à charge s'élève à 1296.50 €.

Le Conseil d'école a voté le passage à 4 jours à compter de la prochaine année scolaire, ce qui rend caduque la convention signée avec ALSH de Merpins. Il est nécessaire de leur faire un courrier à ce sujet.

Le régime indemnitaire RIFSEP sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

5. PERSONNEL

La Vice-Présidente informe les membres du SIVOS de la réunion des agents qui a eu lieu le 08/02/2018 en présence de Mme AUGUIN.

Les nouveaux plannings ont été présentés : La modification porte sur l'échange entre les postes de Myriam et de Béatrice pendant l'interclasse. Béatrice reste à Ars, Myriam part à Gimeux.

Karine a demandé une modification des horaires de la cuisine pour le nettoyage. Ce qui a été accepté.

Régine, Karine et Béatrice ont fait part d'un besoin de matériel : aspirateur pour Gimeux, robot et presse purée pour la cuisine. A prévoir aussi le four et la chambre froide souvent en panne.

Cette réunion a vu des conflits latents exploser entre agents. Les débordements verbaux et émotionnels ayant eu lieu seront discutés de façon individuelle, avec les agents concernés, lors des entretiens annuels.

Les entretiens individuels n'ont pas pu avoir lieu en temps normal, ils seront effectués dès que possible.

La Vice-présidente a demandé une formation « analyses et gestion des situations conflictuelles avec et entre les enfants » pour 3 agents. Elles ont eu lieu les 20 et 21/02 ; Une autre séance aura lieu le 11/04/2018

Des travaux vont avoir lieu à l'école de Gimeux : sol du réfectoire, 1^{ère} semaine des vacances d'avril, sol et bas des murs de la garderie, 2^{ème} semaine des vacances d'avril.

Le chauffe-eau de la cantine sera changé un mercredi avant les vacances.

6. COMPTE DE GESTION 2017

Approbation du compte de Gestion présenté par Madame NICOLAS DE LAMBALLERIE, receveur

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des comptes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire **du budget de l'exercice 2017** ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-02

Reçue en Sous-préfecture le

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX réuni sous la Présidence de **Madame Michèle LAGARDE**, doyenne d'âge des membres du SIVOS présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2017** dressé par Madame Sylvie AUGUIN, Présidente, et Madame Stéphanie DEMAIL-SOUCHET, Vice-président après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS 2016 REPORTES	3 631.97 €			15 627.05 €	3 631.97 €	15 627.05 €
RESULTAT AFFECTE		3 631.97 €				3 631.97 €
OPERATION DE L'EXERCICE	3 748.68 €		250 068.64 €	261 998.42 €	253 817.32 €	261 998.42 €
TOTAUX	7 380.65 €	3 631.97 €	250 068.64 €	277 625.47 €	257 449.29 €	281 257.44 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 748.68 €			27 556.83 €		23 808.15 €
RESTES A REALISER						
TOTAUX CUMULES	3 748.68 €			27 556.83 €		23 808.15 €
RESULTATS DEFINITIFS	3 748.68 €			27 556.83 €		23 808.15 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **néant**.

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Votants : 4, pour : 4 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-03

Reçue en Sous-préfecture le

8. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 le Comité du SIVOS décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	- 250 068.64 €
RECETTES	261 998.42 €
RESULTAT 2017	11 929.78 €
EXCEDENT 16 REPORTE	15 627.05 €
RESULTAT 31/12/2017	27 556.83 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	- 3 748.68 €
RECETTES	3 631.97 €
RESULTAT 2017	- 116.71 €
DEFICIT 16 REPORTE	- 3 631.97 €
RESULTAT AU 31/12/2017	- 3 748.68 €
RESTES A REALISER RECETTES	
RESTES A REALISER DEPENSES	
BESOINS AU 31/12/2017 si négatif	- 3 748.68 €
VIREMENT INVEST. 1068/2018	3 748.68 €
EXCEDENT FONCTION. 17	
A REPORTER	23 808.15 €

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-04

Reçue en Sous-préfecture le

9. CHANGEMENT DE MENUISERIES DE L'ECOLE MATERNELLE :

Choix des entreprises et Convention de regroupement pour le dépôt d'un dossier de demande de Certificats Certinergy

Afin de s'adapter aux normes pour les économies d'énergie, Madame la Vice-présidente présente au Comité du SIVOS les devis reçus concernant le changement des menuiseries de l'école maternelle.

Elle informe, d'autre part que, dans le cadre de la convention signée par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac avec l'organisme CERTINERGY, il est possible de signer une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demande de certificats d'Economie d'Energie avec cet organisme.

Une subvention de 77% du montant des travaux éligibles peut être obtenue

Après en avoir délibéré, le comité du SIVOS décide :

- De choisir l'entreprise BIRON pour un montant de 27 300 € HT (32 760 € TTC) ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de regroupement pour le dépôt du dossier de demandes de certificats d'Economie d'Energie ;
- D'autoriser la Présidente ou la Vice-présidente à signer le devis et toutes pièces nécessaires à ce projet.

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-05

Reçue en Sous-préfecture le

10. BUDGET PRIMITIF 2018

Mme la Vice-présidente demande au Comité du SIVOS de se prononcer sur le budget primitif 2018 proposé et résumé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	263 305.00 €	263 305.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	44 191.00 €	44 191.00 €
TOTAL	307 496.00 €	307 496.00 €

Vu le projet de budget primitif, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le budget primitif 2018 ainsi détaillé :

DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	263 305.00 €
CHAPITRE 011	96 716.00 €
CHAPITRE 012	166 518.00 €
CHAPITRE 65	11.00 €
CHAPITRE 66	10.00 €
CHAPITRE 67	50.00 €
CHAPITRE 023	
SECTION D'INVESTISSEMENT	44 191.00 €
CHAPITRE 16	842.32 €
CHAPITRE 20	1 600.00 €
CHAPITRE 21	5 000.00 €
CHAPITRE 23	33 000.00 €
CHAPITRE 001	3 748.68 €
TOTAL	307 496.00 €

RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	263 305.00 €
CHAPITRE 013	
CHAPITRE 70	43 150.00 €
CHAPITRE 74	196 346.85 €
CHAPITRE 77	
CHAPITRE 002	23 808.15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	44 191.00 €
CHAPITRE 10	4 678.00 €
CHAPITRE 13	6 513.00 €
CHAPITRE 16	33 000.00 €
CHAPITRE 021	
TOTAL	307 496.00 €

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissements.

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-05

Reçue en Sous-préfecture le

11. PARTICIPATION 2018 DES COMMUNES D'ARS ET GIMEUX

Mme la Vice-présidente présente au Comité du SIVOS le tableau de calcul de la participation 2018 des communes d'Ars et de Gimeux qui se résume ainsi :

DETAIL DE LA PARTICIPATION 2018					
détail de la part. fonctionnement	par élève	par habitant (01/01/2018)	GIMEUX	ARS	TOTALE
Gimeux: 36+5=41 élèves et 727 hab ; Ars : 46+5=51 élèves et 753 hab.	92	1480	727	753	
dépenses réelles fonctionnement 180 020.85 € /2 par hab.		60.82 €	44 214.58 €	45 795.84 €	90 010.43 €
dépenses réelles fonctionnement 180 020.85 € /2 par élève	978.37 €		41.00	51.00	
			40 113.34 €	49 897.08 €	90 010.43 €
total de la part de fonctionnement			84 327.92 €	95 692.93 €	180 020.85 €
<i>détail de la part d'investissement (articles 023 + 66111)</i>			5.00 €	5.00 €	10.00 €
TOTAL DE LA PARTICIPATION			84 332.92 €	95 697.93 €	180 030.85 €

Vu le tableau, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la participation 2018 telle que détaillées ci-dessus.

Votants : 5, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-01-MARS-05

Reçue en Sous-préfecture le

Fin de séance 19h45